AR Prefecture

063-216302653-20230925-20230970-DE Recu le 02/10/2023



MAIRIE D'ORLÉAT 4 rue de Fougères

63190 Orléat

Tél: 04 73 73 13 02 **Fax**: 04 73 73 10 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents :15 Votants : 17

L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 19 juin 2023.

PRÉSENTS: Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Richard PONCEPT, Grégory COINTE, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Cindy FOUR, Rémi CHABANAT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNER.

Ont donné procuration : Mme Nicole MARQUES à Elisabeth BRUSSAT

M. Jean-louis ROUVIDANT à Daniel MAURIN

Absents : Héloïse FERRIER Sophie CARRE

DELIBERATION

Règlement intérieur du restaurant scolaire N°2023/09/70

Objet : Autres domaines de compétences des communes

- Considérant l'existence du restaurant scolaire au sein de la commune
- Considérant l'installation d'un self au restaurant scolaire

Madame le Maire informe le conseil municipal que le règlement intérieur du restaurant scolaire doit être actualisé afin d'être au plus proche du fonctionnement du service et notamment à la mise en place du self à compter de septembre 2023.

≥ Le Maire Elisabeth BRUS

Madame le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le règlement intérieur du restaurant scolaire

Fait à Orléat, le 25 septembre 2023

AR Prefecture

063-216302653-20230925-20230970-DE Reçu le 02/10/2023